

CA FUME EN TOLERIE

Le : 24 septembre 2015 – B

Dans son dernier tract, la CFDT reconnaît que **les membres CHSCT FORCE OUVRIERE** ont été les premiers en tôlerie à demander des aspirations de fumée pour les installations 15/40 du bâtiment B et B2.

Depuis plus d'un an, que ce soit en inspection des installations, en réunions CHSCT, par voie de tracts et par courrier au Directeur de l'usine, nous n'avons cessé d'interpeller le chef de département tôlerie.

A ce jour, seul aux hors flux des ouvrants, deux aspirations mobiles ont été installées par le CA. C'est insuffisant.

Il en va de la santé des opérateurs, d'autant que l'employeur a l'obligation d'extraire ces fumées.

La période de démarrage est terminée, en JFC la production est supérieure aux estimations.

Le secrétaire du CHSCT tôlerie (CFDT) répond à la CGT, en disant qu'il ne peut rien faire. Serait-ce pour protéger le Président ??? La CFDT peut donc demander un CHSCT supplémentaire. Le secrétaire établit l'ordre du jour du CHSCT, il peut donc poser la question en demandant un vote.

La ventilation dynamique du bâtiment est à l'arrêt alors que l'an dernier, plusieurs flash info ont été édités pour nous informer que tel ou tel samedi, l'entreprise avait fait appel à des hélicoptères pour poser de nouveaux groupes aérauliques sur la toiture, c'est malheureux tout est neuf et rien ne fonctionne.

Une chose est sûre, le chef de département est en totale infraction avec la législation.